



ASSOCIATION
LORIENT TECHNOPOLE INNOVATIONS

Association Loi 1901

Siège Social :

**Bâtiment des Défis
Base des Sous-Marins
56 100 LORIENT**

SIREN : 409 185 527

* * *

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Hervé LE DONNANT
François CAZÉE
Stéphane KERDAT
Gilles DELAMOTTE
Lydia BRIAND
Anne-Françoise DUGOR
Guillaume DE MAILLÉ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT

AUX COMPTES
Membre de la compagnie
régionale de Rennes

(Exercice clos le 31 Décembre 2008)

PRAXIS AUDIT

59 avenue de la Mame BP 387
56009 VANNES cedex
tél. : 02 97 63 42 79
fax : 02 97 40 30 88
vannes@praxis-vannes.fr
www.praxis-vannes.fr
S.A.R.L au capital de 8 000 euros
Siret 398 960 288 00024
Code APE 6920Z

Madame, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en vertu des dispositions de l'article L.612-4 du Code du Commerce, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Lorient Technopole Innovations tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen par d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9, du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion avec réserves exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à VANNES, le 22 avril 2009,

**Le Commissaire aux Comptes,
PRAXIS AUDIT,**


Francois CAZEE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2008 12			Exercice N-1 31/12/2007 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	2 674	923	1 751	873	878	100.54
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	11 927	245	11 681		11 681	
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques Matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles	57 515	35 298	22 217	13 363	8 853	66.25	
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations	8		8	8			
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	940		940	940			
	TOTAL I	73 063	36 466	36 597	15 184	21 413	141.02
Comptes de liaison	TOTAL II						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements	1 381		1 381	1 417	36	2.51
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CREANCES (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	9 000		9 000	38 942	29 942	76.89
	Autres créances	19 703		19 703	83 046	63 343	76.27
Valeurs mobilières de placement	72 855		72 855	49 520	23 335	47.12	
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	32 195		32 195	68 117	35 922	52.74	
Charges constatées d'avance (3)	1 058		1 058	2 736	1 678	61.32	
	TOTAL III	136 193		136 193	243 779	107 585	44.13
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	209 257	36 466	172 790	258 963	86 173	33.28	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2008	12	31/12/2007	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau		94 257		89 317	4 940	5.53
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficit)		1 457		4 940	3 482	70.49
	Autres fonds associatifs						
	Fonds associatifs avec droit de reprise :						
	Apports						
	Legs et donations						
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs						
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
	TOTAL I	95 714		94 257	1 457	1.55	
	Comptes de liaison						
	TOTAL II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	TOTAL III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 900		129 717		114 817	88.51
	Dettes fiscales et sociales	23 177		11 990		11 187	93.30
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	39 000				39 000	
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				23 000	23 000	100.00
	TOTAL IV	77 076		161 707	87 630	53.20	
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	172 790		258 963	86 173	33.28	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

77 076 141 707

François CAZEE
Commissaire aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2008	12 31/12/2007	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
CHIFFRE D'AFFAIRES NET				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	404 665	456 746	52 081	11.40
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Collectes				
Cotisations	8 200	7 189	1 011	14.06
Autres produits	5 000	33 345	28 345	85.01
TOTAL I	417 865	497 280	79 415	15.97
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	36	596	631	105.96
Autres achats et charges externes	408 115	482 717	74 602	15.45
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	10 260	11 631	1 371	11.79
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)				
TOTAL II	418 410	493 753	75 343	15.26
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	545	3 528	4 073	115.46
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

Commissaire aux Comptes
FRANÇOIS CALZADA

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2008	12	31/12/2007	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		2 003		1 412	591	41.8
TOTAL V		2 003		1 412	591	41.8
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI						
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)		2 003		1 412	591	41.8
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)		1 457		4 940	3 482	70.4
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
TOTAL VII						
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
TOTAL VIII						
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Impôts sur les bénéfices (IX)						
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)		419 868		498 892	78 024	15.8
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)		418 410		493 753	75 343	15.2
SOLDE INTERMEDIAIRE		1 457		4 940	3 482	70.4
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS		1 457		4 940	3 482	70.4

ANNEXE

Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 050		13 551
Installations générales agencements aménagements divers			13 888
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	44 006		4 234
TOTAL	44 006		18 122
Autres participations	8		
Prêts, autres immobilisations financières	940		
TOTAL	948		
TOTAL GENERAL	46 004		31 677

FRANÇOIS CAZEE
Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			14 601	
Installations générales agencements aménagements divers			13 888	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 613	43 627	
TOTAL		4 613	57 515	
Autres participations			8	8
Prêts, autres immobilisations financières			940	
TOTAL			948	8
TOTAL GENERAL		4 613	73 063	8

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	177	991		1 168
Installations générales agencements aménagements divers		243		243
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	30 642	9 025	4 613	35 055
TOTAL	30 642	9 268	4 613	35 298
TOTAL GENERAL	30 819	10 260	4 613	36 466

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	991				
Instal.générales agenc.aménag.divers	243				
Matériel de bureau informatique mobilier	9 025				
TOTAL	9 268				
TOTAL GENERAL	10 260				

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	940	940	
Autres créances clients	9 000	9 000	
Divers état et autres collectivités publiques	19 058	19 703	
Charges constatées d'avance	1 058	658	
TOTAL	30 702	30 301	

François CAZEE
 Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	14 900	14 900		
Autres impôts taxes et assimilés	23 177	23 177		
Autres dettes	39 000	39 000		
TOTAL	77 076	77 076		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	19 703
Total	19 703

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 566
Autres dettes	39 000
Total	46 566

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 058
Total	1 058

François CAZEE
 Commissaire aux comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2008 au 31/12/2008

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	
Subventions	04 600
Cotisations	200
Recettes animations	5 000
Total	417 865

François CAZEE
Commissaire aux Comptes



ASSOCIATION
LORIENT TECHNOPOLE INNOVATIONS

Association Loi 1901

Siège Social :

**Bâtiment des Défis
Base des Sous-Marins
56 100 LORIENT**

SIREN : 409 185 527

* * *

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Hervé LE DONNANT
François CAZÉE
Stéphane KERDAT
Gilles DELAMOTTE
Lydia BRIAND
Anne-Françoise DUGOR
Guillaume DE MAILLÉ

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES**
Membre de la compagnie
régionale de Rennes

(Exercice clos le 31 Décembre 2008)

PRAXIS AUDIT
59 avenue de la Marne BP 387
56009 VANNES cedex
tél. : 02 97 63 42 79
fax : 02 97 40 30 88
vannes@praxis-vannes.fr
www.praxis-vannes.fr
S.A.R.L au capital de 8 000 euros
Siret 398 960 288 00024
Code APE 6920Z

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de commerce.

Fait à VANNES, le 22 avril 2009,

**Le Commissaire aux Comptes,
PRAXIS AUDIT,**

François CAZEE

